**CANADA**

**PROVINCE DE QUÉBEC**

**MRC DE LA MATANIE**

**MUNICIPALITÉ SAINTE-FÉLICITÉ**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité tenue le 02 août 2021 à 19h00 par conférence téléphonique conformément aux exigences du Ministère des Affaires municipales et de l’Habitation et ce, dû au COVID-19, tenue au bureau municipal situé au 151 rue Saint-Joseph à Sainte-Félicité formant quorum sous la présidence de Monsieur Andrew Turcotte, maire.

PRÉSENTS : MONSIEUR ANDREW TURCOTTE, MAIRE

 MADAME SANDRA BÉRUBÉ, CONSEILLÈRE

 MONSIEUR ÉRIC NORMAND, CONSEILLER

 MADAME DIANE MARCEAU, CONSEILLÈRE

 MADAME TITA ST-GELAIS, CONSEILLÈRE

 MONSIEUR BERNARD HARRISSON, CONSEILLER

 MONSIEUR FIDÉLIO SIMARD, CONSEILLER

Monsieur Yves Chassé agit à titre de secrétaire.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-08-01**

**ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de l’ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Tita St-Gelais et résolu à l’unanimité des conseillers présents que le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité adopte l’ordre du jour tout en maintenant l’item *divers* ouvert.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-08-02**

**ADOPTION-PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 05 JUILLET 2021**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 05 juillet 2021 transmis par le directeur général et secrétaire-trésorier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Diane Marceau et résolu à l’unanimité des conseillers présents que le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité adopte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 05 juillet 2021 tel que rédigé.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-08-03**

**ADOPTION-LISTE DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER AU 31 JUILLET 2021**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité ont pris connaissance de la liste des comptes payés et à payer au 31 juillet 2021 transmis par le directeur général et secrétaire-trésorier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Éric Normand et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité approuve la liste des comptes payés et à payer au montant de cent-quarante-huit-mille-cinq-cent-soixante-huit-dollars et soixante-dix-sept-cents (148,568.77$) de déboursés et quinze-mille-cinq-cent-quatre-vingt-sept-dollars et cinquante-quatre-cents (15,587.54$) de salaires;

QUE ces dépenses sont imputées au fonds d’administration de la Municipalité de Sainte-Félicité représentant un grand total de cent-soixante-quatre-mille-cent-cinquante-six-dollars et trente-et-un-cents (164,156.31$).

*Certificat de disponibilité de crédits*

*Je, soussigné, Yves Chassé, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Sainte-Félicité certifie conformément à l’article 961 du Code municipal du Québec que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés.*

APPROBATION DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR DÉLÉGATION DE POUVOIR AU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Il n’y a aucune dépense autorisée par délégation de pouvoir au directeur général et secrétaire-trésorier.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-08-04**

**ADOPTION-RÈGLEMENT NUMÉRO 137 POUR RÉGIR SUR L’UTILISATION DE L’EAU POTABLE**

ATTENDU QUE dans le cadre de la Stratégie québécoise d’économie d’eau potable, la Municipalité doit adopter un règlement sur l’utilisation de l’eau potable;

ATTENDU QUE le présent règlement répond aux attentes exigées;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été présenté par Madame Diane Marceau, conseillère, lors de la séance ordinaire tenue le 05 juillet 2021;

ATTENDU QU’un avis de motion a été donné par Monsieur Bernard Harrisson, conseiller, lors de la séance ordinaire tenue le 05 juillet 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Diane Marceau et résolu à l’unanimité des conseillers présents que le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité adopte le *Règlement numéro 137 pour régir sur l’utilisation de l’eau potable* avec dispense de lecture dont copie demeure annexée au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-08-05**

**RETRAITE DE MONSIEUR ANGE-ÉMILE DESJARDINS, EMPLOYÉ MUNICIPAL**

CONSIDÉRANT QUE dans une correspondance du 05 juillet 2021, Monsieur Ange-Émile Desjardins, employé municipal depuis 14 ans, informe la municipalité qu’il prend sa retraire à partir du 26 juillet 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Bernard Harrisson et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

DE prendre acte de fait de la correspondance de Monsieur Ange-Émile Desjardins.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-08-06**

**OFFRE D’EMPLOI-EMPLOYÉ MUNICIPAL**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité désire ouvrir le poste pour l’embauche d’un employé municipal à temps plein;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Fidélio Simard et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à préparer un appel d’offre d’emploi pour l’embauche d’un employé municipal à temps plein.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-08-07**

**DÉPÔT-PROCÈS-VERBAL DE L’OUVERTURE DES SOUMISSIONS-PROJET # 53-2-08023-20-03-REMPLACEMENT DE LA CONDUITE D’EAU POTABLE ET D’ÉGOÛT SANITAIRE-TRONÇON I018**

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et secrétaire-trésorier a transmis le procès-verbal de l’ouverture des soumissions pour le projet # 53-2-08023-20-03 pour le remplacement de la conduite d’eau potable et d’égoût sanitaire, tronçon I018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Tita St-Gelais et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

DE prendre acte de fait du dépôt du procès-verbal de l’ouverture des soumissions pour le projet # 53-2-08023-20-03 pour le remplacement de la conduite d’eau potable et d’égoût sanitaire-tronçon I018.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-08-08**

**ADJUDICATION DE SOUMISSION-PROJET # 53-2-08023-20-03-REMPLACEMENT DE LA CONDUITE D’EAU POTABLE ET D’ÉGOÛT SANITAIRE-TRONÇON I018**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Félicité a procédé à un appel d’offres par la résolution portant le numéro 2021-06-25 sur le SÉAO pour le remplacement de la conduite d’eau potable et d’égoût sanitaire-Tronçon I018;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux sont admissibles au Programme de la Taxe sur l’essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023;

CONSIDÉRANT QUE deux (2) entreprises ont déposé des soumissions conformes, soit :

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **SOUMISSIONNAIRES** | **MONTANTS** | **CONFORME** | **RANG** |
| **Les Entreprises d’Auteuil et Fils inc.** | **512,279.51$****Incluant les taxes** | **conforme** | **2** |
| **Les Excavations Léon****Chouinard et Fils Ltée** | **503,131.32$****Incluant les taxes** | **conforme** | **1** |
|  |  |  |  |

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Monsieur Fidélio Simard et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité adjuge la soumission à Les Excavations Léon Chouinard et Fils inc. pour les travaux de remplacement de la conduite d’eau potable et d’égoût sanitaire-Tronçon I018 pour la somme de cinq-cent-trois-mille-cent-trente-et-un-dollars et trente-deux-cents$ (503,131.32$), incluant les taxes;

QUE les documents d’appels d’offres, la soumission ainsi que la résolution d’adjudication fassent foi de contrat entre les deux (2) parties.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-08-09**

**ADJUDICATION DE MANDAT-FQM-SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE LA CONDUITE D’EAU POTABLE ET D’ÉGOÛT SANITAIRE-TRONÇON I018-PROJET # 53-2-08023-20-03**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité désire mandater le service d’ingénierie et infrastructures de la Fédération Québécoise des municipalités (FQM) pour la surveillance des travaux de remplacement de la conduite d’eau potable et d’égoût sanitaire du tronçon I018, Projet # 53-2-08023-20-03;

CONSIDÉRANT QUE ces dépenses sont admissibles au Programme de la Taxe sur l’essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Bernard Harrisson et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité mandate le service d’ingénierie et infrastructures de la Fédération Québécoise des municipalités (FQM) pour la surveillance des travaux de remplacement de la conduite d’eau potable et d’égoût sanitaire du tronçon I018;

QUE l’adoption de la résolution d’adjudication de mandat fasse foi de contrat entre les deux (2) parties.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-08-10**

**DÉPÔT-LETTRE DE LA MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L’HABITATION MADAME ANDRÉE LAFOREST-PROGRAMME TECQ 2019-2023-AUGMENTATION DE L’ENVELOPPE**

CONSIDÉRANT QUE dans un courriel du 07-07-2021, Madame Andrée Laforest, Ministre des Affaires municipales et de l’Habitation informe la municipalité qu’elle recevra un montant additionnel de 201 915$, portant l’enveloppe totale à 1,079 013$ dans le cadre du programme de la taxe sur l’essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023 et la contribution du Gouvernement du Québec est majorée à 329 709$ et celle du Gouvernent du Canada à 749 304$;

CONSIDÉRANT QUE ces fonds additionnels seront versés au cours des trois (3) prochaines années selon les modalités du programme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Sandra Bérubé et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

DE prendre acte de fait de la lettre de la Ministre des Affaires municipales et de l’Habitation, Madame Andrée Laforest.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-08-11**

**APPEL D’OFFRES HYDROGÉOLOGIQUE-MISE À JOUR D’UNE ÉTUDE HYDROGÉOLOGIQUE DES PUITS PP 01-2008 ET PP 03-2008 AFIN DE SE CONFORMER AU RÈGLEMENT SUR LE PRÉLÈVEMENT DES EAUX ET LEUR PROTECTION (RPEP) DANS LE CADRE D’UNE DEMANDE D’AUTORISATION AU MELCC**

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du projet de mise aux normes de son alimentation en eau potable, la Municipalité de Sainte-Félicité doit demander des soumissions pour la réalisation de la mise à jour de l’étude hydrogéologique des puits PP 01-2008 et PP 03-2008 afin de se conformer au *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP)* dans le cadre d’une demande d’autorisation au Ministère de l’Environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MELCC);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Fidélio Simard et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité de Sainte-Félicité demande des soumissions par l’entremise de STANTEC pour la réalisation de la mise à jour de l’étude hydrogéologique des puits PP 01-2008 et PP 03-2008.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-08-12**

**ADJUDICATION DE MANDAT-L’UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ)-ACHAT REGROUPÉ DE BACS BRUNS ET MINI-BACS DE CUISINE POUR LA COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Félicité a reçu une proposition de l’Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de d’autres organisations municipales intéressées, un document d’appel d’offres pour un achat regroupé de bacs bruns roulants et mini-bacs de cuisine pour la collecte des matières résiduelles prévue pour l’exercice financier 2022;

CONSIDÉRANT QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal du Québec*:

\*permettent à la Municipalité de Sainte-Félicité de conclure avec l’Union des municipalités du Québec, une entente ayant pour but l’achat de matériel;

\*précisent que les règles d’adjudication des contrats pour une municipalité s’appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l’UMQ s’engage à respecter ces règles;

\*précisent que le présent processus contractuel est assujetti au *Règlement sur la gestion contractuelle de l’UMQ pour ses ententes de regroupement* adopté par le conseil d’administration de l’UMQ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Félicité désire participer à cet achat regroupé afin de se procurer 535 bacs bruns roulants non aérés avec couvercles standards de 360 litres et de 535 mini-bacs de cuisine;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Bernard Harrisson et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE pour permettre à l’UMQ de préparer son document d’appel d’offres, la Municipalité de Sainte-Félicité s’engage à fournir à l’UMQ toutes les informations requises en remplissant la ou les fiches techniques d’inscription requises que lui transmettra l’UMQ et en retournant ce document à la date fixée;

QUE les besoins exprimés par la Municipalité de Sainte-Félicité à ce stade-ci soient approximatifs, les quantités indiquées dans la fiche technique d’inscription doivent respecter le plus fidèlement possible les besoins réels anticipés de la Municipalité de Sainte-Félicité et qu’en conformité avec le cadre législatif applicable aux regroupements d’achats de l’UMQ, cette dernière ne pourra donner suite à une modification des quantités que lorsque celle-ci constitue un accessoire au contrat et n’en change pas la nature;

QUE si l’UMQ adjuge un contrat, la Municipalité de Sainte-Félicité s’engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

QUE si l’UMQ adjuge un contrat, la Municipalité de Sainte-Félicité s’engage à procéder à l’achat des produits qu’elle a inscrits à l’appel d’offres BAC-2022, selon les quantités minimales déterminées et autres conditions contractuelles;

QUE la Municipalité de Sainte-Félicité reconnaît que l’UMQ recevra, directement de l’adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants qui est fixé à 2%;

QUE copie de la présente résolution soit transmise à l’Union des municipalités du Québec (UMQ).

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-08-13**

**ADJUDICATION DE MANDAT-SERVICES PROFESSIONNELS-NORDIKEAU INC.-SUIVI DU PLOMB ET DU CUIVRE DANS L’EAU POTABLE**

CONSIDÉRANT l’offre de services professionnels pour le suivi du plomb et du cuivre dans l’eau potable selon le *Règlement sur la qualité de l’eau potable* (RQEP) de Nordikeau inc. par Monsieur Olivier Anderson, soit :

* Assistance technique : 77.25$|heure
* Échantillonnage : 70.00$|échantillon
* Déplacement : 0.57$|km

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Éric Normand et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

D’adjuger le mandat à Nordikeau Inc. pour le suivi du plomb et du cuivre dans l’eau potable selon les normes en vigueur selon l’offre de services professionnels;

QUE l’offre de services professionnels de Nordikeau inc. et la résolution d’adjudication de mandat fassent foi de contrat liant les deux (2) parties.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-08-14**

**AUTORISATION DU MAIRE MONSIEUR ANDREW TURCOTTE À CÉLÉBRER DES MARIAGES OU DES UNIONS CIVILES**

CONSIDÉRANT QUE le maire Monsieur Andrew Turcotte reçoit des demandes pour célébrer des mariages ou des unions civiles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Fidélio Simard et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité autorise le maire Monsieur Andrew Turcotte à célébrer des mariages ou des unions civiles pour le compte de la municipalité et qu’une demande soit faite et complétée auprès du Directeur de l’état civil du Québec.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-08-15**

**AUTORISATION DE PAIEMENT-COÛTS SUPPLÉMENTAIRES-TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA TOITURE DU BÂTIMENT DU 192 RUE SAINT-JOSEPH (BUREAU-CASERNE)-LES RÉNOVATIONS BÉLANGER ENR.**

CONSIDÉRANT QUE des coûts supplémentaires ont été facturés dans la réfection de la toiture du bâtiment du 192 rue Saint-Joseph (bureau-caserne) par Les Rénovations Bélanger enr., suite à la découverte de pourriture dans la toiture et l’entretoit;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Tita St-Gelais et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité autorise le paiement des coûts supplémentaires pour la réfection de la toiture du bâtiment du 192 rue Saint-Joseph au montant de 1,437.19$ incluant les taxes à Les Rénovations Bélanger enr.;

QUE demande soit faite à Les Rénovations Bélanger enr. de fournir la liste des matériaux qui ont été utilisés pour les travaux supplémentaires de réfection de la toiture.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-08-16**

**PROJET DE LOCAL POUR LES JEUNES DE SAINTE-FÉLICITÉ-LE SPOT-DEMANDE DE LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DE SAINTE-FÉLICITÉ**

CONSIDÉRANT QUE la Corporation de développement de Sainte-Félicité demande au Conseil municipal de fournir un local au Centre communautaire de Sainte-Félicité pour le projet *Le Spot* pour un lieu de rassemblement pour les jeunes de 12 à 18 ans inclusivement de Sainte-Félicité;

CONSIDÉRANT QUE ce projet promeut l’intégration du milieu, l’accueil, la réduction des méfaits, l’ouverture, la tolérance, l’inclusion et le respect;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Éric Normand et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité accepte de mettre à la disposition de la Corporation de développement de Sainte-Félicité un local pour le projet *Le Spot* et ce, sans frais de location.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-08-17**

**DEMANDES D’AIDES FINANCIÈRES PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-FÉLICITÉ POUR L’EMBAUCHE D’UN OU DES EMPLOYÉS DANS LE CADRE DU PROJET *LE SPOT***

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Félicité sera responsable de la gestion des projets de demandes d’aides financières pour l’embauche d’un ou des employés dans le cadre du projet *Le Spot* de la Corporation de développement de Sainte-Félicité;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Sainte-Félicité est en accord pour s’occuper de la gestion des projets de demandes d’aides financières;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Sandra Bérubé et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité autorise le directeur général et secrétaire-trésorier Monsieur Yves Chassé à faire les demandes d’aides financières pour l’embauche d’un ou des employés pour le projet *Le Spot* et est autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Félicité.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-08-18**

**ENGAGEMENT DE MONSIEUR GINO SAVARD-EMPLOYÉ MUNICIPAL OCCASIONNEL**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité emploie Monsieur Gino Savard comme employé municipal occasionnel et qu’aucune autorisation par résolution n’a été adoptée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Bernard Harrisson et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité engage Monsieur Gino Savard comme employé municipal occasionnel;

QUE le maire Monsieur Andrew Turcotte et le directeur général et secrétaire-trésorier Monsieur Yves Chassé sont autorisés à signer un contrat pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Félicité.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-08-19**

**DEMANDE DE RAPPORTS DES COMPTES-RENDUS DES REPRÉSENTANTS MUNICIPAUX DES COMITÉS DES ORGANISMES DE SAINTE-FÉLICITÉ**

CONSIDÉRANT QUE les représentants municipaux des comités des organismes de Sainte-Félicité ne font pas de comptes-rendus des réunions au Conseil municipal tel que mentionné par la conseillère, Madame Diane Marceau;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Sandra Bérubé et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

QUE demande soit faite aux représentants municipaux des comités des organismes de Sainte-Félicité de transmettre un compte-rendu des réunions au Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-08-20**

**LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Il est proposé par Monsieur Fidélio Simard et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

De lever la séance ordinaire du 02 août 2021, l’ordre du jour étant épuisé et la séance est levée à 21h10.

|  |
| --- |
| *Je, soussigné, Andrew Turcotte, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 132 (2) du Code municipal du Québec.* |

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

ANDREW TURCOTTE YVES CHASSÉ, GMA

MAIRE DIRECTEUR GÉNÉRAL

 SECRÉTAIRE-TRÉSORIER